



NOTE DE SYNTHÈSE N° 5

16ème Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UA 30-31 janvier 2011



© Cérémonie d'ouverture de la 16ème Conférence de l'UA

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine (UA) ont tenu à Addis-Abeba (Ethiopie) du 30 au 31 janvier 2011 la 16ème Session ordinaire de leur Conférence. Comme lors des précédentes rencontres, l'actualité a été dominée par une question qui a presque relégué au second plan le thème du Sommet. Ainsi, cette année la crise ivoirienne a pris le dessus sur les « *Valeurs partagées: pour une plus grande unité et intégration* ». Au menu des travaux des Chefs d'Etat et de Gouvernement figuraient plusieurs questions d'ordre aussi bien institutionnelle, politique, sécuritaire, économique, financière, sociale, qu'environnementale. Dans cette Note sont présentées les principaux sujets abordés et décisions prises.



« Valeurs partagées: pour une plus grande unité et intégration »

Dans la déclaration adoptée au sujet du thème de ce sommet, les Chefs d'Etats africains ont rappelé leur attachement aux valeurs énoncées dans l'Acte constitutif de l'Union et qui soulignent « *entre autres, l'importance de la gouvernance démocratique, de la participation populaire, de l'état de droit et des droits de l'homme et des peuples et du développement socioéconomique durable* »; valeurs qui représentent également, aux dires des Chefs d'Etat africains, « *l'un des quatre piliers du Plan stratégique de la Commission de l'Union africaine (2009-2012) à travers lequel la Commission entend mettre en oeuvre la vision de l'Union* ».

Ils ont ainsi décidé d' « *intensifier leur efforts en vue d'assurer une meilleure compréhension des «valeurs partagées» et leur promotion et leur vulgarisation auprès des peuples africains pour définir l'avenir commun de l'Afrique (...)* », rappelé la « *nécessité de consolider et de mettre effectivement en oeuvre les instruments relatifs aux valeurs partagées notamment le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) et les Plans nationaux pertinents comme vecteurs clés de l'unité, de l'harmonisation des politiques, de la convergence et de l'intégration sur le continent* ».

La Commission de l'UA a été priée « *d'assurer une synergie plus grande entre la paix et la sécurité et la gouvernance et la démocratie pour que la promotion des valeurs partagées sur le terrain occupe une place de choix dans les activités du Conseil de paix et de sécurité* ».

Par ailleurs, afin qu'il y ait une meilleure appropriation de ces valeurs partagées, la Commission et les autres organes de l'UA ont été priés d'entreprendre une « *communication plus vaste et un partage des informations* », d'apporter un appui direct aux Etats membres, dans le cadre du renforcement des institutions et d'entreprendre une évaluation des progrès réalisés dans la mise en oeuvre de ces valeurs partagées.

Cour Pénale Internationale

Sur la Cour pénale internationale, et particulièrement sur le dossier soudanais, l'UA milite depuis plusieurs mois, sans succès jusqu'à présent, pour une suspension des poursuites entreprises par ladite institution judiciaire à l'encontre du Président soudanais Omar Al-Bashir poursuivi pour crime contre l'humanité, crime de guerre et crime de génocide. La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UA a une fois de plus regretté « *que la demande de l'Union africaine (AU) adressée au Conseil de sécurité des Nations Unies de surseoir aux poursuites contre le Président Bashir du Soudan, en vertu de l'article 16 du Statut de Rome de la CPI (...) n'ait pas eu de suite* ». Ce à quoi elle a renouvelé sa demande, sollicitant même les membres africains présents au Conseil de sécurité de l'ONU afin qu'ils inscrivent la question à l'ordre du jour du Conseil.

La demande de suspension des poursuites contre le dirigeant soudanais, soutenue par l'UA, à empêcher toute interférence dans le processus de paix au Darfour et à lui donner une chance de parvenir à un accord durable entre les différentes parties.

L'autre dossier concernant l'action de la CPI en Afrique porte sur la situation au Kenya suite aux violences qui ont



eu lieu après les élections de 2008. Ainsi, la Conférence de l'UA a approuvé « *la demande du Kenya de surseoir aux investigations et à ces poursuites* » au motif qu'un mécanisme national avait été mis en place et chargé de poursuivre les présumés responsables de crimes cela « *conformément aux principes de complémentarité* ». Demande a également été faite au « *Conseil de sécurité des Nations Unies d'accéder à cette demande pour appuyer le processus de consolidation de la paix en cours et les processus nationaux de réconciliation en vue de prévenir la résurgence des conflits et de la violence* ».

Pour finir sur ce point, les Chefs d'Etat africains ont souligné « *la nécessité pour les États africains parties au Statut de Rome de la CPI de parler d'une seule voix au cours des prochaines négociations au niveau du Groupe de travail de New York et de la Haye* » et leur a également demandé de « *veiller à ce que le poste du Procureur de la CPI soit attribué à un Africain lors des prochaines élections pour le poste Procureur prévue pour décembre 2011* ».

La Conférence a tout de même pris soin de réitérer l'engagement de l'UA « *à lutter contre l'impunité conformément aux dispositions de l'Article 4(h) de l'Acte constitutif de l'Union africaine* ».

Sur l'abus d'utilisation de la compétence universelle

Toujours dans le domaine de la justice pénale internationale, la Conférence a une fois de plus lors de cette session, comme c'était déjà le cas lors des précédentes, notamment en juillet 2010, pris une décision contre ce qui est qualifié d' « *utilisation abusive de la compétence*

universelle ». Ainsi, il a été réitéré la « *conviction de la nécessité de mettre en place une institution internationale de réglementation ayant compétence pour examiner et/ou traiter des plaintes ou des appels consécutifs à l'utilisation abusive du principe de compétence universelle par certains États* » et invitation a été faite à « *tous les États concernés à respecter, dans leur application du principe de compétence universelle, le droit international, en particulier l'immunité des hauts fonctionnaires d'État* ».

Un appel a été renouvelé à l'endroit de l'Union européenne (UE) et de ses États membres afin qu'ils prêtent « *le concours nécessaire à l'UA pour faciliter la recherche d'une solution durable à la question de l'utilisation abusive du principe de compétence universelle* ».

Invitation a aussi été lancée aux « *Etats africains affectés par l'utilisation abusive du principe de compétence universelle par des États non africains (...)* à communiquer à la Commission la liste et les détails des affaires en instance à l'encontre de personnalités africaines dans des États non africains ». En guise de réaction, les Etats membres dans leur ensemble ont été exhorté à « *appliquer le principe de réciprocité à l'égard des pays qui ont engagé des poursuites judiciaires contre les hauts fonctionnaires d'Etats africains et à accorder une assistance juridique mutuelle entre les Etats dans le cadre des enquêtes et de la poursuite de telles actions* ».

En terme de stratégie diplomatique, la Conférence de l'UA a souligné « *la nécessité pour les États membres de parler d'une seule voix lors des prochaines négociations au niveau des Nations Unies et demandé au Groupe africain à New York, sous la coordination des membres du Bureau de la Conférence au niveau dudit groupe, de s'assurer que les préoccupations exprimées par*



l'Union africaine et ses États membres concernant l'utilisation abusive du principe de compétence universelle par certains États non africains, soient traitées de manière appropriée au niveau des Nations Unies, en vue de trouver une solution durable et de faire rapport à la Conférence, par le biais de la Commission, sur les mesures prises lors des prochaines négociations au niveau des Nations Unies ».

Paix et sécurité

Malgré les nombreux efforts qui ont été entrepris au niveau continental, de nombreux défis liés à la paix et à la sécurité en Afrique demeurent et occupent une place centrale dans l'action de l'UA. Ainsi, les Chefs d'Etat ont noté *« les efforts déployés par l'UA et les Communautés économiques régionales / Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, avec l'appui de la communauté internationale, pour la mise en place opérationnelle intégrale de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) ».*

Reconnaissant le rôle d'assistance et de soutien important apporté par la communauté internationale, la Conférence de l'UA s'est félicitée *« du soutien apporté par l'Union européenne (UE), dans le cadre de la composante renforcement des capacités de la Facilité pour la paix en Afrique, ainsi que par d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux ».*

Passant en revue certaines crises et conflits sur le continent, les Chefs d'Etat de l'UA se sont félicités, en ce qui concerne la situation aux **Comores**, *« du parachèvement de la mise en oeuvre de l'Accord du 16 juin 2010 sur la gestion de la période intérimaire, conclu sous les auspices de l'UA, avec la tenue, les 7 novembre et 26 décembre 2010, de l'élection des Gouverneurs des Iles autonomes et du*

Président de l'Union ». Les parties comoriennes se sont vues féliciter et exhorter *« à persévérer dans leurs efforts en vue de la consolidation du processus de réconciliation nationale »* et les partenaires internationaux ont également été remerciés pour leur appui au processus électoral et exhortés à apporter tout l'appui requis pour le développement socio-économique du pays.

Sur **Madagascar**, la Conférence a exprimé sa *« préoccupation face à l'impasse persistante dans le processus de retour à l'ordre constitutionnel »* et, à ce titre, renouvelé son *« appui aux initiatives et efforts de la SADC (...) en vue d'un retour consensuel à l'ordre constitutionnel dans ce pays ».*

Sur la **Somalie**, la Conférence s'est félicitée du renforcement des effectifs de la Mission de l'UA dans le pays (AMISOM) décidé lors de la réunion tenue à Kampala (Ouganda) en sa 15ème session ordinaire en juillet 2010 et par le Conseil de paix et de sécurité en sa 245ème réunion du CPS, tenue le 15 octobre. La nomination, par le Président de la Commission, de l'ancien Président du Ghana, Jerry John Rawlings, comme Haut Représentant de l'UA pour la Somalie a également été saluée. Les contributions en soldats du Burundi et de l'Ouganda, ainsi que celle en personnel pour la composante police, à l'AMISOM ont également été saluées. La Conférence a une fois de plus lancé un appel *« au Conseil de sécurité pour qu'il renforce son appui à l'AMISOM et assume pleinement ses responsabilités à l'égard de la Somalie et de son peuple, y compris le financement, à travers les contributions obligatoires au budget des Nations unies, du paiement des indemnités des soldats et le*



remboursement du matériel appartenant aux contingents, l'imposition d'un blocus maritime et d'une zone d'exclusion aérienne afin de prévenir l'entrée en Somalie de combattants étrangers et la livraison de munitions et de matériels aux groupes armés opposés au Gouvernement fédéral de Transition (TFG), et le déploiement d'une opération des Nations unies pour prendre la relève de l'AMISOM et soutenir la stabilisation et la réconciliation à long terme de la Somalie ». L'ensemble de la communauté internationale a enfin été appelée à apporter « le soutien politique, financier et technique nécessaire à l'AMISOM renforcée ». Les parties prenantes somaliennes ont été priées « d'élargir et de consolider le processus de réconciliation, d'assurer une plus grande cohésion au sein des Institutions fédérales de transition (TFIs) et de parachever les tâches pendantes de la transition, y compris le processus constitutionnel, en ayant à l'esprit que le 20 août 2011 marquera la fin de la période de transition ».

En ce qui concerne le **processus de paix entre l'Éthiopie et l'Érythrée**, la Conférence a une fois de plus fait part de sa « préoccupation face à l'impasse persistante » et réaffirmé « la disponibilité de l'UA à aider les deux pays la surmonter (...) par le dialogue et à normaliser leurs relations ».

Elle a ainsi appelé **Djibouti et l'Érythrée** « à poursuivre, de bonne foi, la mise en oeuvre scrupuleuse de l'Accord du 6 juin 2010 conclu sous la médiation de l'Emir du Qatar, en vue de régler leur différend frontalier et de consolider la normalisation de leurs relations ».

Evoquant la situation dans la **Corne de l'Afrique**, la Conférence de l'UA a souligné la « nécessité de promouvoir une approche régionale des défis à la paix et à la sécurité dans la

Corne de l'Afrique et, à cet égard et dans le prolongement des dispositions pertinentes du Plan d'Action de Tripoli, encouragé la Commission, en collaboration avec l'IGAD, les Nations unies et d'autres parties prenantes, à initier un processus de consultation qui débouchera sur la tenue d'une Conférence sur la paix, la sécurité, la coopération et le développement dans la Corne de l'Afrique (...) visant à faire avancer la paix, la sécurité, la coopération et le développement dans la Corne de l'Afrique ».

Les Chefs d'Etat se sont félicités « des efforts déployés au **Burundi** et en **République démocratique du Congo (RDC)**, en vue de la consolidation de la paix et de la reconstruction post-conflit ». A ce titre, « le parachèvement du processus électoral qui a eu lieu au Burundi entre mai et septembre 2010 » a été salué; une demande a été formulée à l'endroit des acteurs burundais afin qu'ils tirent les leçons de ces différents scrutins et œuvrent à l'approfondissement du processus démocratique dans leur pays et à son relèvement socio-économique. Les acteurs congolais ont quant à eux été exhortés « à œuvrer à la bonne tenue des élections générales prévues cette année, de manière à ce qu'elles marquent une nouvelle étape dans l'approfondissement de la démocratie et la consolidation de la paix ».

Au **Soudan**, la tenue d'un référendum d'autodétermination au Sud-Soudan du 9 au 15 janvier 2011 a été saluée. Le Président soudanais, Omar Hassan Al Bashir, le Premier Vice-Président Salva Kiir Mayardit et le peuple soudanais ont été salués et la Conférence les a appelé « à continuer de faire preuve du même leadership pour le règlement des questions pendantes dans la mise en oeuvre du CPA, ainsi que des



arrangements post-référendaires, avec le soutien du Groupe de mise en oeuvre de haut niveau de l'UA pour le Soudan ».

Sur le **Darfour** par contre, la Conférence a « exprimé sa préoccupation face à la précarité de la situation sécuritaire (...) et réitéré la nécessité d'une cessation immédiate des hostilités et de tous les actes de violence ». L'engagement de l'Opération hybride Union africaine-Nations unies au Darfour (MINUAD) et de ses dirigeants a été salué et des encouragements lui ont été adressés afin qu'elle poursuive et intensifie « ses efforts pour l'amélioration de la situation sécuritaire sur le terrain, la protection des civils, le soutien aux populations nécessiteuses (...) dans le besoin, ainsi que pour le relèvement socio-économique rapide de la région ». Evoquant les négociations de paix en cours dans le cadre des processus de Doha, la Conférence a noté « la lenteur des progrès accomplis » et souligné « la nécessité d'une conclusion rapide » de ces négociations. Pour ce faire, un appel a été lancé à toutes les parties, en particulier le Mouvement pour la Justice et l'Egalité (JEM) et l'Armée de Libération du Soudan (SLA), afin « qu'ils s'engagent, de bonne foi, dans les négociations en vue d'aboutir à un cessez-le-feu, et apportent la coopération nécessaire au Médiateur en chef conjoint et à l'Etat du Qatar ».

Lors de ce Sommet, les Chefs d'Etat et de Gouvernement africains se sont retrouvés autour du Soudan afin d'évoquer la nouvelle donne au Sud Soudan. Aussi, rappelant leur attachement au droit à l'autodétermination des peuples sous domination coloniale et qui continue d'être d'actualité pour les peuples des territoires non-autonomes énumérés comme tels par l'Assemblée générale des Nations unies,

les Chefs d'Etat ont souligné que « le Soudan constitue un cas exceptionnel qui, en aucune façon, ne remet en cause le principe sacrosaint du respect des frontières héritées lors de l'accession des pays africains à l'indépendance » et rappelé leur « détermination à veiller au plein respect de ce principe et à aller de l'avant dans notre agenda d'une plus grande intégration et unité entre nos pays ».

La Conférence a encouragé « les différents acteurs en République centrafricaine (RCA) à poursuivre, dans la paix et le dialogue, le processus électoral entamé le 23 janvier 2010 » et demandé « à la communauté internationale d'apporter un appui plus important à la reconstruction post- conflit en RCA, y compris l'accélération de la réforme du secteur de la sécurité ».

Sur la **Côte d'Ivoire**, les Chefs d'Etat africains ont « exprimé leur grave préoccupation ». Ils ont encouragé la Commission de l'UA et la CEDEAO à poursuivre leurs efforts en vue de trouver, dans les plus brefs délais possibles, une solution qui respecte la démocratie et la volonté populaire telle qu'exprimée le 28 novembre 2010 afin de préserver la paix.

Les efforts fournis par les autorités et acteurs politiques en vue du retour rapide à l'ordre constitutionnel au **Niger** ont été salués.

Le retour à l'ordre constitutionnel en **Guinée**, avec la tenue, le 7 novembre 2010, du deuxième tour de l'élection présidentielle a été salué comme marquant un pas historique pour le pays.

En ce qui concerne la situation en **Guinée-Bissau**, la Conférence se réjouissant « des avancées enregistrées »



dans les « efforts continus pour la consolidation de la paix et le développement socio-économique » a souligné la nécessité de les poursuivre. La Conférence a enfin appelé à la tenue, maintes fois reportée, « de la Conférence des donateurs qui permettra de mobiliser les ressources indispensables au Programme prioritaire de redressement économique » de ce pays.

Pour finir, les Chefs d'Etat africains ont « exprimé leur solidarité avec le peuple tunisien, et lancé un appel pressant à toutes les parties tunisiennes pour qu'elles œuvrent ensemble, dans l'unité, la paix, le consensus et le respect de la légalité, à une transition pacifique et démocratique qui permettra aux Tunisiens de choisir librement leurs dirigeants, à travers des élections ouvertes, libres, démocratiques et transparentes ».

Procès Hissène Habré

La Conférence a confirmé le mandat donné au Sénégal de juger Hissène Habré et alloué un montant de 1 million de dollars US en guise de contribution de l'UA, au budget du procès; montant qui sera prélevé sur les arriérés de contributions du Sénégal.

Face à ce qui semble retarder la tenue effective du procès, à savoir les moyens financiers, la Conférence a demandé « à la Commission, en collaboration avec le Gouvernement du Sénégal, les États membres, les pays et les institutions partenaires de poursuivre leurs consultations en vue de la mobilisation des contributions annoncées lors de la Table ronde des donateurs » organisée le 24 novembre 2010 et le versement rapide de ces contributions.

Transformation de la Commission de l'UA en Autorité de l'UA

Sur le processus en cours qui devrait permettre de transformer l'actuelle Commission de l'UA en «Autorité», les Chefs d'Etat ont réaffirmé leur engagement à le poursuivre « en vue de renforcer le processus de mise en place institutionnelle de l'Union africaine et d'accélérer l'intégration économique et politique du continent ».

A ce titre, à la demande de la Conférence, des experts gouvernementaux africains se sont retrouvés pour la quatrième fois du 14 au 22 mars 2011 au siège de l'UA à Addis-Abeba (Ethiopie) pour discuter des deux instruments légaux restants de la transformation. A la suite de cette rencontre des experts, devrait se tenir une réunion des Ministres de la Justice/des Procureurs généraux ou des Ministres des Etats membres compétents sur cette question, au cours du premier semestre de 2011, « pour examiner et finaliser les instruments juridiques relatifs à la transformation ». Ces documents devraient enfin être présentés lors de la 17ème Session Ordinaire de l'Assemblée de l'UE qui se tiendra au mois de juin 2011 à Malabo (Guinée Equatoriale).

Participation de l'Afrique à la 16ème Conférence des Parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et sur la 6ème Conférence des Parties au Protocole de Kyoto

Depuis la Conférence de Copenhague sur les changements climatiques tenue



en décembre 2009, l'Afrique a entrepris d'aborder les négociations sur cette question de manière coordonnée. Ainsi, au cours de cette Conférence de l'UA, le Premier ministre éthiopien, Meles Zenawi, qui coordonne le Comité des Chefs d'Etat et de Gouvernement sur le changement climatique (CAHOSCC) a présenté son rapport sur la participation de l'Afrique à ces deux rendez-vous.

En vue des prochains rendez-vous, afin de permettre à l'Afrique une meilleure préparation, les Chefs d'Etat ont demandé au « CAHOSCC de travailler en liaison avec l'Afrique du Sud, qui abritera la CoP 17 et la CoP/MoP 7 du 28 novembre au 9 décembre 2011 à Durban (Afrique du Sud), parce que CoP 17 concerne l'Afrique » et d'organiser une réunion préparatoire à la CoP 17 prévue en décembre 2011.

La décision de « créer un Fonds vert africain, pour le développement dans le cadre du Fonds vert pour le climat, afin de s'assurer que l'Afrique bénéficie d'une part importante de ce Fonds », recommandée par le CAHOSCC a également été approuvée.

La convocation d'une Conférence des Ministres africains en charge des questions de Changement climatique en vue de finaliser les documents pour la CoP 17 est également prévue.

Conclusions du Sommet du G20

Au sujet de ce Forum qui a gagné en importance dans la gestion d'un certain nombre de problématiques d'ordre économique, financière et commerciale et au sein duquel l'Afrique essaie de trouver sa place, la Conférence s'est ainsi félicitée de la « décision du Sommet du G20 d'inviter aux prochains sommets du G20, au plus, cinq (5) pays qui ne sont pas membres du G20 et de porter la participation de l'Afrique à deux sièges ».

Elle a ainsi rappelé une décision antérieure demandant que l'Afrique soit représentée lors des sommets du G20 par les pays africains qui président l'Union africaine et le Comité d'orientation des Chefs d'Etat et de gouvernement sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et invité les dirigeants du G20 à respecter cette décision africaine.

A ce titre, il a été décidé « que la Commission de l'Union africaine est une partie intégrante de la délégation du Président de l'Union africaine et doit servir de secrétariat aux deux (2) pays représentant l'Afrique – pour la préparation du Sommet et la coordination de la (des) position(s) africaine(s) afin de faciliter le suivi de la mise en oeuvre des différents engagements et des décisions prises au cours de ces sommets ».

NEPAD

La Conférence de l'UA a noté avec satisfaction la mise sur place de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (NPCA), structure résultant de l'intégration du NEPAD dans les structures et processus de l'Union africaine, qui a découlé d'une décision prise lors de la 14ème Session ordinaire de la Conférence de l'UA de février 2010.

Il faut noter que le NEPAD, lancé à Lusaka (Zambie) en juillet 2001, « comme programme socio-économique phare de l'UA », marque en cette année 2011 sa première décennie d'existence.

Il a également été noté « les résultats axés sur la performance et les progrès concrets réalisés dans les domaines de la planification stratégique, de la gestion des connaissances, de l'harmonisation des politiques, de la mise



en oeuvre des programmes, de la coordination, des partenariats, de la mobilisation des ressources et de la communication y compris l'assistance accrue à la signature des pactes du Programme détaillé pour le développement de l'Agriculture en Afrique (CAADP), l'accès aux financements destinés à l'agriculture; la mise en oeuvre des principaux programmes régionaux axés sur le bien-être des communautés rurales, l'appui au développement des capacités pour les communautés économiques régionales, la lutte contre la tuberculose; l'appui à la mise en oeuvre des programmes d'action nationaux (PAN) découlant des processus du MAEP ».

La Conférence a enfin proposé « la création d'un Fonds Africain du NEPAD comme une ressource alternative pour accélérer la mise en oeuvre des principaux programmes/projets continentaux ».

Réforme du Conseil de sécurité de l'ONU

Sur ce processus qui relève d'un enjeu particulier pour le continent, en ce sens que sa finalité devrait notamment permettre d'améliorer sa représentativité au sein de cet organe central dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, la Conférence a « réaffirmé le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte qui contient la Position commune africaine sur la réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies », appelé « à la promotion de ladite position de manière énergique et cohérente » et souligné « la nécessité pour l'Afrique de parler d'une seule voix cette question ».

Création du Centre de l'UA pour la Reconstruction et le Développement post-conflit

Faisant suite à l'adoption en 2006 d'un Cadre pour la Reconstruction et le Développement Post-conflit, la Conférence de l'UA a salué la proposition de l'Egypte de créer un Centre pour la reconstruction et le développement post-conflit. Instructions ont ainsi été données à la Commission de travailler, en collaboration avec le Gouvernement de la République arabe d'Egypte, à la réalisation d'une « étude sur les objectifs, la structure, les incidences financières et la situation du Centre dont la création est proposée et d'en faire rapport à la prochaine session de la Conférence ».

Biodiversité

La Conférence de l'UA a approuvé les recommandations contenues dans le rapport présenté par le Président du Gabon, Ali bongo Ondimba, sur la participation africaine à la Conférence de Nagoya (Japon) sur la biodiversité tenue en octobre 2010 et adopté les mesures suivantes:

- inclure la diversité biologique parmi les priorités de l'Union africaine;
- encourager les Etats membres de l'Union africaine à devenir « Parties » de l'ensemble des Conventions sur la diversité biologique;
- intégrer la proposition dans les structures actuelles.



Différend opposant Maurice à la Grande Bretagne sur l'Archipel des Chagos

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement africains ont enfin « appuyé sans réserve l'action du Gouvernement de la République de Maurice devant l'Assemblée générale des Nations Unies en vue de permettre à Maurice d'exercer sa souveraineté » sur l'Archipel des Chagos, y compris Diego Garcia qui, pour l'UA « a été illégalement détaché par le Royaume-Uni, ancienne puissance coloniale, du territoire de l'île Maurice avant l'indépendance de Maurice ».

La prochaine Conférence ordinaire de l'UA (17ème Session) se tiendra du 30 juin au 1er juillet 2011 à Malabo (Guinée équatoriale). Elle sera précédée de la 19ème Session ordinaire du Conseil exécutif qui se tiendra du 26 au 28 juin 2011. La prochaine Assemblée de l'UA portera sur le thème suivant « Accélérer l'autonomisation des jeunes pour le développement durable ». Puis viendra le tour de la 18ème Session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine qui se tiendra en janvier/février 2012 sur le thème suivant: « Stimuler le Commerce intra-africain ». La décision a enfin été prise d'organiser la 21ème Session ordinaire de la Conférence en Grande Jamahiriya arabe libyenne socialiste en juin/juillet 2013.

A PROPOS DES NOTES D'OVIDA

Les “Notes d'OVIDA” s’inscrivent dans la volonté et l’objectif de l’Observatoire de promouvoir, rassembler et développer une expertise dans l’étude et l’analyse de certains des enjeux s’articulant autour des questions de: *Paix, Défense et Sécurité; Economie et Commerce; Droits de l’Homme;* et *Environnement*. Ces Notes portent également sur certains aspects relatifs aux canaux de la pratique diplomatique: bilatéralisme, régionalisme et multilatéralisme.

Les contributions qui en résultent devront notamment permettre de dégager des éléments de connaissance et de compréhension en offrant une réflexion, analyse & un décryptage sur des thématiques ou sur des événements et en faisant ressortir des idées maîtresses à des fins d’information et d’amélioration de la connaissance.